

**GROUPE PERMANENT D'EXPERTS  
EN RADIOPROTECTION**

**Avis**

**portant sur les évolutions souhaitables pour les fonctions et  
la formation des Personnes compétentes en radioprotection**

Réunion tenue à Paris le 13 et 14 avril 2010

Les GP-RAD et GP-MED ont pris connaissance du rapport élaboré par un groupe de travail (GT-PCR) associant des membres des deux groupes permanents. Ce rapport est joint au présent avis.

Les deux groupes permanents estiment que ce rapport est très complet et répond à la lettre de mission ASN/DGT. Ils s'associent globalement aux constats et propositions du GT-PCR.

Néanmoins, la présentation de ce rapport a suscité un débat approfondi et a permis de dégager 3 axes :

### 1- Les constats

- La désignation de PCR a conduit à de réels progrès en radioprotection ainsi qu'au développement progressif d'une culture de radioprotection. Et le dispositif en place répond très largement à la plupart des situations d'exposition.
- Néanmoins le dispositif PCR est spécifique à la France et si on examine le projet de directive Euratom la position de la PCR paraît intermédiaire entre le RPO<sup>1</sup> (rôle de mise en œuvre des actions) et le RPE<sup>2</sup> (rôle d'expertise et de conseil).
- Suivant les contextes la situation de la PCR peut correspondre à un métier mais le plus souvent à une mission.
- Pour autant, le dispositif actuel souffre d'imperfections notamment des disparités et des insuffisances dans la qualité des formations proposées conduisant à des niveaux hétérogènes des acteurs formés. De plus, le manque de reconnaissance de la PCR ainsi que de moyens (humains et matériels) à sa disposition revient de façon récurrente.

### 2- Les propositions

- Ces constats et un réel besoin de stabilité dans le champ réglementaire, invitent à ne pas déstabiliser un dispositif qui, malgré des imperfections, a fait ses preuves. La PCR devrait pouvoir rester au cœur du dispositif.
- Le cadre actuel de formation à la radioprotection pourrait être élargi vers un dispositif plus en adéquation avec une certaine gradation des risques rencontrés par les acteurs, sans pour autant développer des formations à la carte ciblées sur un type trop étroit de situations d'exposition.
- La proposition émise par le GT-PCR de 3 niveaux de référents en radioprotection des travailleurs est le reflet de la gradation des risques et devrait permettre d'encadrer toutes les situations d'exposition. Sur ce point, les deux groupes permanents notent que cette proposition vise l'évolution du dispositif français mais que l'articulation avec le futur dispositif européen (RPE, RPO) nécessite d'être clarifiée.
- Concernant la formation de la PCR:

---

<sup>1</sup> RPO : Radiation Protection Officer

<sup>2</sup> RPE : Radiation Protection Expert

- ↳ Le volume du volet pratique de la formation doit être adapté et s'appuyer sur un réel enseignement pratique de qualité. Les deux groupes permanents insistent sur la nécessité de développer des matériels pédagogiques adaptés et notamment des guides pratiques.
- ↳ Une session de retour d'expérience, dans un délai de 6 à 12 mois après l'examen, pourrait être incluse dans le dispositif de formation initiale.

### 3- Les pistes de réflexion

- La reconnaissance de la PCR pourrait être favorisée à travers l'adoption d'un statut, lui permettant de renforcer son indépendance et d'asseoir son autorité dans son domaine d'exercice, dans le respect d'une approche globale de la gestion des risques. La notion d'indépendance de la PCR nécessite une réflexion complémentaire.
- Les modalités de désignation devraient être renforcées pour garantir l'adéquation entre les moyens et les missions à accomplir par les acteurs de la radioprotection.
- L'existence d'employeurs qui s'auto-désignent PCR ne peut être exclue notamment pour les petites et très petites entreprises. L'employeur a, en effet, une responsabilité générale de protection des salariés. Néanmoins, il convient de privilégier la désignation d'un salarié quand la situation le permet.
- Dans le but de renforcer les pratiques en radioprotection, une réflexion élargie s'avère nécessaire sur l'accès aux informations dosimétriques.

Au delà de cet avis, les deux groupes permanents estiment que plusieurs points soulevés lors de la présentation de ce rapport nécessiteraient d'être complétés par des réflexions ultérieures.